

**PHONE WEB**  
Société Anonyme au capital de 337.500 €  
Siège Social : 88, Rue de Courcelles (75008) PARIS  
403.916.133. RCS PARIS

### AVIS DE CONVOCATION

Les actionnaires de la Société "PHONE WEB" sont convoqués, en **Assemblée Générale Ordinaire annuelle**, le **LUNDI 26 JUIN 2017 à 14 H, au siège social**, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

#### ORDRE DU JOUR :

- **Rapport de Gestion du Conseil d'Administration sur l'activité de la Société au cours de l'exercice social ouvert le 1<sup>er</sup> Janvier 2016 et clos le 31 Décembre 2016 et rapport du Président sur le gouvernement d'entreprise, le contrôle interne et la gestion des risques, puis présentation des comptes de cet exercice ;**
- **Rapports du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels et sur les conventions visées à l'article L.225-38 du Code de Commerce et approbation desdites conventions ;**
- **Examen et approbation desdits comptes annuels et conventions ; Quitus aux Administrateurs et affectation du résultat ;**
- **Fixation des éventuels jetons de présence à allouer au Conseil ;**
- **Ratification de la rémunération allouée au Président Directeur Général au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2016 ;**
- **Constatation de la démission des fonctions des Commissaires aux Comptes Titulaire et Suppléant et nomination de leurs successeurs ;**
- **Pouvoirs.**

Pourront assister à cette Assemblée ou s'y faire représenter, les actionnaires propriétaires d'actions nominatives inscrites en compte et les propriétaires de titres au porteur, dont la propriété est subordonnée à l'enregistrement comptable des titres au nom de l'actionnaire, au troisième jour ouvré précédent l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, selon certificat d'immobilisation (attestation d'inscription) délivré par l'intermédiaire financier habilité.

A défaut d'assister personnellement à l'assemblée, les actionnaires auront la faculté, au moyen d'un formulaire unique de "vote par correspondance vote par procuration", soit :

- De donner procuration à leur conjoint ou à un autre actionnaire ;
- D'adresser une procuration à la société sans indication de mandataire ;
- De voter par correspondance.

Le formulaire unique est joint aux présentes.

Le vote par voie électronique n'ayant pas été prévu pour cette assemblée, aucun site visé à l'article 119 du décret du 23 mars 1967 ne sera aménagé à cette fin.

Les demandes d'inscription de projets de résolutions à l'ordre du jour par les actionnaires doivent être envoyées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception si elles sont parvenues au plus tard le 4<sup>ème</sup> jour ouvré précédent l'assemblée. Sous réserve qu'aucune modification ne soit apportée à l'ordre du jour à la suite de demande d'inscription de projets de résolutions, le présent avis de réunion vaut avis de convocation.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**